

EQUISTONE

EQUISTONE PARTNERS EUROPE SAS

RAPPORT ARTICLE 29 LEC 2022

Au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

Introduction.....	3
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
B. Moyens internes déployés par l'entité.....	6
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	7
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	8
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	9
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement....	10
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans	10
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	11
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	12

INTRODUCTION

Equistone Partners Europe SAS (Equistone, la Société de Gestion) est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 26 juin 2002 sous le numéro GP 02-009. Equistone investit dans des sociétés non cotées et vise principalement des opérations de capital-investissement aux côtés des équipes de direction, dans des sociétés intervenant dans divers secteurs de l'industrie et des services.

La Société de Gestion est intégrée au groupe Equistone qui comprend principalement une entité au Royaume Uni (Equistone Partners Europe Ltd), une entité en Allemagne (Equistone Partners Europe GmbH) et une entité en Suisse (Equistone Partners Europe Schweiz AG).

Equistone investit, principalement dans le cadre d'opérations de LBO, dans des sociétés non cotées de taille moyenne (dont la valeur d'entreprise est généralement comprise entre 50 et 500 millions d'euros dans divers secteurs de l'industrie et des services).

Au 31 décembre 2022, Equistone compte 5 fonds en activité, investis dans 17 sociétés.

A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Démarche générale de l'entité

Equistone a développé sa première politique d'investissement responsable en 2012. Celle-ci n'a eu de cesse d'évoluer depuis sous l'effet conjugué d'une attention croissante d'Equistone sur les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et d'une veille accrue des évolutions réglementaires liées à la finance durable. Equistone est convaincue que l'investissement responsable – l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et l'engagement des sociétés en portefeuille sur ces enjeux – permettent d'augmenter la valeur à long terme de ses investissements, et donc la valeur créée pour ses investisseurs.

La Politique d'investissement responsable actuellement en vigueur prévoit l'intégration des enjeux ESG à toutes les étapes du processus d'investissement :

- Préinvestissement
 - o Application des critères d'exclusion
- Due diligence
 - o Identification et analyse des risques ESG matériels
 - o Conduite d'une due diligence ESG externe selon la matérialité des enjeux
 - o Evaluation ESG sur 5 thématiques-clés : Gouvernance, Social, Marché et modèle d'affaires, Environnement, Parties prenantes externes
 - o Section ESG dans les notes d'investissement présentées au Comité d'investissement résumant les conclusions des travaux de due diligence
- Détention
 - o Accompagnement des sociétés en portefeuille dans l'amélioration de la gestion des enjeux ESG matériels
 - o Suivi annuel des performances ESG à travers un questionnaire ESG, dont les résultats annuels informent les plans d'action ESG
- Sortie
 - o Communication de la performance ESG (section ESG dans l'information-memorandum, préparation d'une VDD ESG, partage des indicateurs ESG-clés, etc.).

Equistone a initié la mise à jour de sa politique d'investissement responsable en février 2023. La nouvelle version formalise davantage l'intégration ESG dans l'ensemble du processus d'investissement. Du fait de l'évolution du

contexte réglementaire et des pratiques de marché, Equistone prévoit une mise à jour annuelle de sa politique d'investissement responsable.

Canaux d'information

Les principaux moyens utilisés pour communiquer avec nos investisseurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance se répartissent entre communications formalisées (présentées ci-dessous) et échanges ad hoc (sollicités par nos investisseurs ou à l'initiative d'Equistone) ainsi que les réponses aux questionnaires ESG de nos investisseurs.

Document	Contenu	Cible	Fréquence
Rapports de gestion trimestriels	Les rapports de gestion trimestriels de nos fonds incluent une section ESG présentant les actualités du fonds et des sociétés en portefeuille.	Investisseurs	Trimestrielle
Rapport ESG annuel	Depuis 2022, Equistone publie un rapport ESG annuel destiné à ses investisseurs et autres parties prenantes. Ce rapport est accessible sur notre site internet.	Public	Annuelle
Rapport de transparence des Principes pour l'investissement responsable (PRI)	Equistone est signataire des PRI depuis 2019 et participe ainsi à la campagne annuelle de reporting des PRI, permettant d'évaluer la contribution des signataires aux six principes fondateurs des PRI. Un extrait du rapport de transparence d'Equistone est disponible sur le site des PRI.	Public	Annuelle
Conférence investisseurs annuelle	Equistone a intégré une session ESG à l'ensemble de ses conférences annuelles depuis 2019. Il s'agit d'une opportunité précieuse pour présenter et échanger sur la démarche ESG d'Equistone avec nos investisseurs.	Investisseurs	Annuelle
Rapport annuel de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	A compter de 2023, Equistone préparera annuellement un rapport aligné avec les recommandations de la TCFD. Le premier rapport préparé en 2023 et portant sur l'année 2022 contiendra principalement des éléments qualitatifs et surtout, présentera sa feuille de route pour les années à venir.	Investisseurs	Annuelle

Produits financiers classifiés Article 8 ou Article 9 du Règlement SFDR (UE 2019/2088)

Au 31 décembre 2022, Equistone ne gère aucun produit financier en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Toutefois, l'ensemble de nos fonds depuis 2012 intègrent formellement les enjeux ESG dans leur processus d'investissement. 100% des encours gérés par Equistone intègrent donc les enjeux ESG.

Adhésion à des initiatives sectorielles

Equistone est membre de diverses initiatives en matière d'investissement responsable, qu'elles soient nationales ou internationales



Premièrement, Equistone est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** depuis 2019. Cette initiative internationale promeut l'adoption de l'investissement responsable à travers six principes-clés :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Ainsi, conformément au sixième principe, nous participons à la campagne annuelle de reporting organisé par les PRI, permettant de démontrer la contribution d'Equistone à ces six principes.



Equistone est également membre de l'**initiative Climat International**, première initiative du secteur du capital-investissement visant à accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre de leurs entreprises en portefeuille.



Equistone contribue aussi à l'**ESG Data Convergence initiative**, menée en collaboration par des sociétés de gestion et des investisseurs institutionnels pour harmoniser la collecte de données ESG et permettre la constitution d'une base de données ESG comparables et fondées sur la performance.



Enfin, Equistone est membre de **France Invest**, l'association professionnelle du capital-investissement en France et participe depuis 2019 à sa **commission Sustainability**.

Par ailleurs, Equistone est signataire de plusieurs chartes, promues par France Invest :

- La Charte d'Engagement des investisseurs pour la croissance, signée en 2018 ;
- La Charte Parité de France Invest, signée en 2020 ;
- Plus récemment, la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur, signée en 2023.

B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE

Ressources financières humaines et techniques

En 2022, Equistone Partners Europe SAS s'est doté d'une ressource ESG dédiée, qui collabore avec les responsables ESG d'Equistone Partners Europe Ltd et Equistone Partners Europe GmbH. Equistone Partners Europe SAS compte donc une Responsable ESG au sein de ses équipes depuis fin novembre, ce qui représente 0.1% des ETP sur l'année 2022. Toutefois, ce chiffre a vocation à augmenter mécaniquement en 2023 en année pleine.

En 2022, Equistone a eu recours à 5 prestataires externes dans la réalisation de due diligences ESG, dans le cadre de formations ou encore dans la réalisation de son bilan carbone.

Renforcement des capacités internes de l'entité

Depuis 2015, Equistone organise une formation annuelle à destination de l'ensemble des salariés d'Equistone (équipes d'investissement et fonctions centrales) animée par un cabinet expert. Ces formations ont abordé différents enjeux au fil des années et notamment les notions de matérialité extra-financière et double matérialité, l'analyse ESG, les risques et opportunités climatiques, la réglementation, etc.

En plus de ces formations annuelles, des points d'information réguliers sur les principales actualités ESG, internes ou externes, sont organisés par la Responsable ESG d'Equistone lors des réunions d'équipe. Ces formats courts permettent d'échanger sur les principaux enjeux ESG actuels et futurs, ainsi que de partager les réalisations de la société de gestion.

Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement

En conformité avec l'article 533-22-2-4 du Code monétaire et financier, Equistone définit un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Dans ce cadre, Equistone considère son Comité d'investissement et son équipe d'investissement comme équipes et organes chargés de prendre des décisions d'investissement.

Equistone est signataire de la Charte Parité de France Invest visant à favoriser la parité femmes-hommes dans le Capital-Investissement. Equistone vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- 25 % de femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30 % d'ici 2035 ;
- 40 % de femmes dans les équipes d'investissement en 2030.

Au 31 décembre 2022, la composition de ces organes est la suivante :

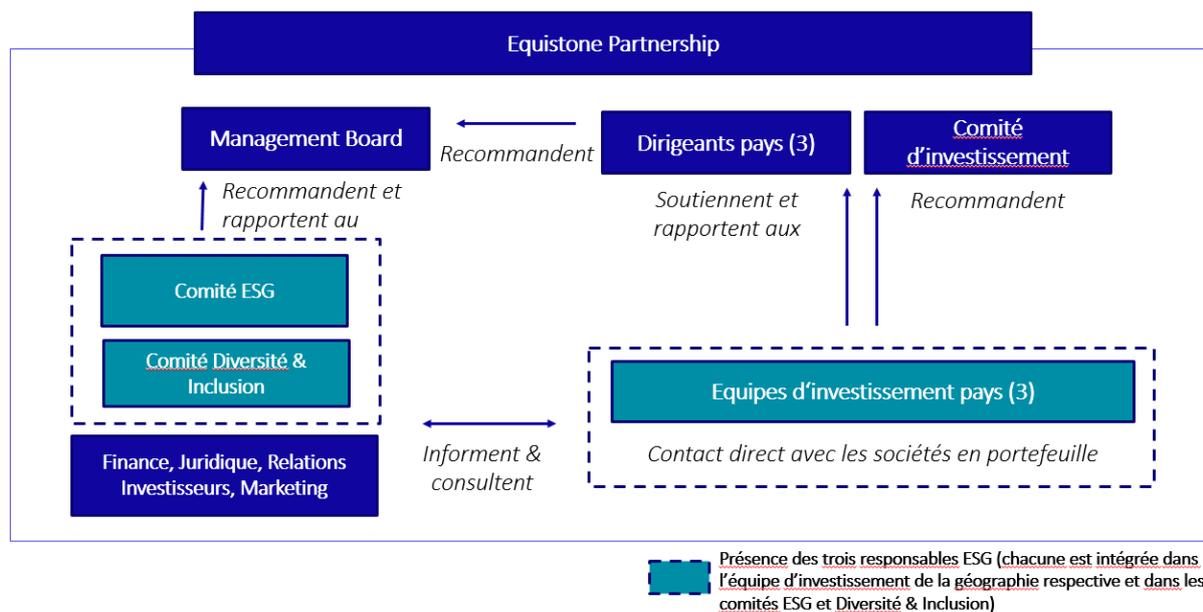
Organe	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
Comité d'investissement	6	2	25%
Equipe d'investissement	10	4	29%

A fin décembre 2022, Equistone a donc atteint l'objectif fixé au niveau du Comité d'investissement pour 2030. Toutefois, afin de poursuivre les efforts dans la diversité au sein de nos équipes, le Comité Diversité & Inclusion

(D&I) a défini des Principes de recrutement promouvant la diversité et l'inclusion et organisé des formations destinées à toute l'équipe sur ces enjeux. L'atteinte de ces objectifs reste conditionnée aux besoins de recrutement futurs d'Equistone.

C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

Gouvernance ESG d'Equistone



Le Management Board est l'instance responsable de la supervision et de la mise en place de la politique d'investissement responsable d'Equistone. Les recommandations au Management Board sont formulées à travers deux canaux principaux : les équipes d'investissement ainsi que les Comités ESG et D&I et les fonctions centrales.

Les responsables ESG d'Equistone mettent en œuvre la politique d'investissement responsable au quotidien. Leur intégration au sein de chaque équipe d'investissement offre la proximité et la connaissance du contexte local permettant de faciliter les progrès en matière de performance ESG. Les responsables ESG interviennent dans le processus d'investissement (comme décrit plus haut), accompagnent les sociétés en portefeuille sur les aspects ESG, formulent des recommandations sur la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds. Bien que les responsables ESG incarnent les ressources internes en charge de la mise en place du programme d'investissement responsable d'Equistone au quotidien, l'ensemble des équipes d'Equistone sont responsables de la bonne application de la politique d'investissement responsable.

Enfin, les responsables ESG sont membres des Comités ESG et D&I, qui effectuent des recommandations au Management Board d'Equistone et lui rapportent.

Inclusion des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

La rémunération des salariés d'Equistone est composée d'une rémunération fixe et variable (incluant notamment des primes individuelles). L'attribution de la rémunération variable aux membres de l'équipe d'investissement reflète la performance individuelle, de l'équipe et de l'entreprise. Ainsi, le respect de l'ensemble des politiques et procédures, y compris des politiques et procédures relatives aux risques de durabilité dans le processus d'investissement, est pris en compte dans le cadre de cette évaluation globale.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

A ce jour, les critères ESG ne sont pas intégrés dans le règlement interne du Conseil d'Equistone. Des réflexions seront engagées à ce sujet en 2023-2024.

D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

La politique d'engagement actionnarial d'Equistone Partners Europe SAS est présentée sur son site internet, à la page suivante : <https://www.equistonepe.fr/mentions-reglementaires>

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

En tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatif présents au capital des sociétés en portefeuille, dans la majorité des cas en exerçant un contrôle majoritaire, Equistone participe aux réunions des instances dirigeantes. Ainsi, l'ensemble des sociétés sont concernées par la stratégie d'engagement. De plus, en tant qu'acteur spécialisé dans l'accompagnement et le financement d'opérations aux côtés des équipes de direction, Equistone met un point d'honneur à entretenir un lien fort avec ces équipes pour comprendre au mieux leurs besoins, accompagner chaque société dans son développement, et ainsi favoriser sa croissance. Les sujets ESG sont abordés avec chacune des sociétés en portefeuille, au moins annuellement lors de la transmission du questionnaire ESG, et en fonction des sociétés en portefeuille lors des réunions de Conseil de Surveillance ou encore de manière dédiée.

Présentation de la politique de vote

Equistone réalise ses propres évaluations et analyses pour l'exercice de ses droits de vote au sein des sociétés et ne sollicite aucun conseiller en vote à cet effet. Les droits de vote sont exercés lors des réunions en assemblée générale des instruments dont le fonds d'investissement alternatif concerné est porteur via le ou les membres de l'équipe d'investissement en charge du suivi de la participation concernée.

Lors de l'exercice de ses droits de vote, Equistone a pour but premier la protection des intérêts des investisseurs de ses fonds d'investissement alternatifs gérés. Sa politique d'exercice des droits de vote tient également compte des orientations et de la stratégie de la Société, et des principes auxquels s'attache Equistone (notamment les principes ESG).

Les résolutions présentées au niveau des Sociétés font systématiquement l'objet de vote de la part d'Equistone.

Ces résolutions peuvent notamment porter sur :

- Les décisions entraînant une modification des statuts de la Société concernée ;
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- Les conventions dites réglementées ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

En 2022, les équipes d'Equistone ont dialogué avec l'ensemble des sociétés en portefeuille sur des thématiques variées incluant les sujets ESG (questionnaire ESG, enjeux cybersécurité, sujets spécifiques). Toutefois, il n'existe pas à ce jour de suivi systématique des échanges et actions de suivi.

Plan d'amélioration

En 2023, Equistone entend formaliser davantage sa démarche d'engagement vis-à-vis de ses sociétés en portefeuille en matière d'ESG et ainsi assurer un suivi plus systématique du dialogue et des actions initiées.

Bilan de la politique de vote

Au 30 juin 2023, Equistone Partners Europe SAS n'a pas encore finalisé son compte-rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement, incluant l'exercice des droits de vote. Celui-ci sera publié sur le site internet de la société de gestion avant le 31 décembre 2023 : <https://www.equistonepe.fr/mentions-reglementaires>.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

Equistone dispose d'une politique d'exclusion sectorielle et normative, intégrée à sa politique d'investissement responsable. Celle-ci est revue régulièrement, au même titre que la politique d'investissement responsable, pour assurer qu'elle est en ligne avec les meilleures pratiques du secteur et qu'elle est conforme à la réglementation en vigueur.

Critères d'exclusion

Equistone n'investit pas dans des sociétés dont l'activité principale :

- Est associée à des actes de corruption et/ou enfreint délibérément et régulièrement la loi (notamment les Droits de l'Homme)
- Est enregistrée dans un pays soumis à un embargo imposé par l'ONU ou l'Union européenne
- A recours au travail des enfants
- Est l'objet de sanctions financières internationales.

De plus, Equistone n'investit pas dans des sociétés ayant pour activité principale :

- Le commerce et/ou la distribution d'armes ou de munitions ;
- La production ou le commerce de produits du tabac ;
- Toute activité de prostitution ou de proxénétisme ;
- Génère des revenus significatifs à partir de l'extraction de charbon et de la production d'électricité issue du charbon.

E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

Alignement à la Taxonomie européenne

Faute d'accès à des données exhaustives sur l'alignement à la Taxonomie de ses sociétés en portefeuille, Equistone n'est pas en mesure de rapporter le pourcentage d'éligibilité ni d'alignement de ses fonds. Par ailleurs, Equistone ne s'est pas engagé à ce stade sur un seuil minimal d'investissement dans des activités alignées avec le règlement Taxonomie.

Plan d'amélioration

L'entrée en vigueur progressive de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), qui s'appliquera à un nombre croissant d'entreprises à partir de 2025, dont des sociétés aujourd'hui détenues par Equistone, permettra à Equistone d'identifier le pourcentage d'alignement à la Taxonomie européenne.

Investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 31 décembre 2022, 0% des encours est investi dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens qu'elles tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution.

F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

A ce jour, Equistone ne dispose pas d'un objectif quantitatif aligné avec l'Accord de Paris.

Toutefois, Equistone a d'ores et déjà intégré les risques et opportunités ESG à son processus d'investissement et dans les notes au Comité d'investissement, comme mentionné plus haut.

Par ailleurs, Equistone exclut les sociétés qui génèrent des revenus significatifs à partir de l'extraction de charbon et de la production d'électricité issue du charbon. La mise à jour de la politique d'investissement responsable en cours en 2023 évalue l'intégration de nouveaux secteurs d'exclusion. 100% des acquisitions réalisées après l'entrée en vigueur de la politique d'investissement responsable sont couvertes par la politique.

Plan d'amélioration

Equistone a annoncé en mars 2023 son intention de fixer des objectifs climatiques alignés avec les Accords de Paris et de les soumettre à la Science-Based Target initiative (SBTi). Conformément aux exigences du SBTi pour les acteurs du capital-investissement, Equistone entend fixer un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur ses propres opérations (Scopes 1 et 2) et un objectif de couverture de son portefeuille (pourcentage, en capital investi, des sociétés en portefeuille ayant fixé un objectif validé par SBTi). Avec la fixation d'objectifs climatiques en lien avec les Accords de Paris, la capacité d'alignement et de réduction de l'empreinte carbone d'une entreprise sera prise en compte dans la phase de due diligence.

Une fois l'objectif fixé, Equistone suivra annuellement ses progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans ses opérations (émissions de gaz à effet de serre exprimées en tCO₂eq) et dans son portefeuille (part du portefeuille couvert en pourcentage du capital investi).

La formulation des objectifs au sein d'Equistone dans le courant de l'année 2023 permettront de mettre en place les actions de suivi des résultats.

Conformément à la méthodologie SBTi, les objectifs seront revus tous les cinq ans.

G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE. L'ENTITE FOURNIT UNE STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE, EN PRECISANT LE PERIMETRE DE LA CHAINE DE VALEUR RETENU, QUI COMPREND DES OBJECTIFS FIXES A HORIZON 2030, PUIS TOUS LES CINQ ANS

L'impact d'Equistone sur la biodiversité est essentiellement dû à ses investissements. Ainsi, dans le cadre de son questionnaire ESG annuel, Equistone inclut une question sur l'analyse par la société de ses impacts et dépendances

à la biodiversité. Toutefois, du fait de la taille des sociétés en portefeuille, peu de participations ont aujourd'hui mené une étude sur les dépendances et impacts de ses activités sur la biodiversité, limitant la capacité d'Equistone à mesurer ses impacts et à évaluer son respect des objectifs figurant dans le Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992.

Plan d'amélioration

Equistone investit exclusivement dans des sociétés non cotées en bourse, qui ne sont pas encore soumises à la publication d'informations quantitatives en matière de biodiversité. De plus, la faible disponibilité des données et l'absence de recherche externe sur les sociétés non cotées limitent l'accès à la donnée. Les entreprises en portefeuille seront soumises à la publication d'informations liées à leurs pressions et dépendances à la biodiversité (s'il s'agit d'un enjeu matériel) d'ici 2025 ou 2026, conformément au calendrier d'entrée en vigueur de la CSRD. En parallèle, Equistone entend développer son approche pour prendre en compte ces enjeux dans le processus d'investissement et vis-à-vis des sociétés en portefeuille pour les accompagner dans la compréhension des enjeux liés à la biodiversité et à la réalisation d'analyses sur le sujet.

H. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sont intégrés à l'analyse des risques réalisée dans la phase de due diligence. Les conclusions des due diligences sont intégrées dans les notes d'investissement présentées au Comité d'investissement. Les principaux points d'attention sont intégrés dans un plan d'action suite à la réalisation de l'investissement, et dont la mise en œuvre est suivie avec les équipes de management. La collecte annuelle de données ESG auprès des sociétés en portefeuille permet de suivre la trajectoire RSE des entreprises dans la durée et de mettre à jour l'évaluation des risques.

A ce jour, Equistone n'a pas procédé à une caractérisation de chacun des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance selon la nomenclature attendue par l'Article 29 LEC.

Equistone ne dispose pas, à ce jour, de plan d'action formel visant à diminuer son exposition aux risques en matières environnementale, sociale et de qualité de gouvernance.

Plan d'amélioration

La mise à jour de la politique d'investissement responsable en cours en 2023 entend formaliser davantage les risques et opportunités ESG devant être évalués dans la phase de due diligence et intégrés dans les notes d'investissement. De plus, en 2023, Equistone va publier son premier rapport aligné avec les recommandations de la TCFD, qui contiendra dans un premier temps des éléments qualitatifs sur la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique. Ce premier rapport sera également l'opportunité de définir une feuille de route de mise en conformité avec les recommandations de la TCFD, qui participera notamment à la quantification des risques ESG à terme.

Equistone va continuer à travailler à la convergence et à la formalisation de son cadre de gestion des risques en lien avec les dispositions de l'Article 29 LEC.

La prise en compte des enjeux ESG dans le processus d'investissement, ainsi que l'accompagnement des participations dans l'évolution de leurs pratiques ESG visent à diminuer ces risques. La définition d'une stratégie climatique alignée avec les Accords de Paris permettra de préciser un plan d'action.

I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Au 31 décembre 2022, Equistone ne dispose de produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).